

Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité

MEMORIAL WALL OF OUR HEROES



Au CPS, les thématiques priment sur les crises nationales

Au-delà de l'impasse : quel rôle pour l'Union africaine en Libye ?

Renforcer la sûreté et la sécurité des forces de maintien de la paix de l'UA

Les élections de mai en Guinée apporteront-elles la stabilité ?

La CEDEAO affine son alerte précoce face aux menaces sécuritaires multiples

Au CPS, les thématiques priment sur les crises nationales

Le programme de travail provisoire pour juin 2026 du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) témoigne d'une tendance croissante concernant l'ordre du jour de l'organe. Sur les 11 points proposés, cinq étaient thématiques, deux portaient sur des pays spécifiques et les quatre autres concernaient la coordination avec les communautés économiques régionales (CER), notamment la réunion de coordination semestrielle UA-CER et d'autres échanges avec des organes régionaux.

En avril et mai 2026, les questions thématiques ont représenté respectivement quatre et six sujets sur un total combiné de 11 points. Cette proportion illustre la tendance de fond qui voit ces problématiques transversales dominer l'ordre du jour du CPS. Une étude de l'Institut d'études de sécurité (ISS), portant sur la période de janvier 2023 à juin 2026, confirme cette tendance.

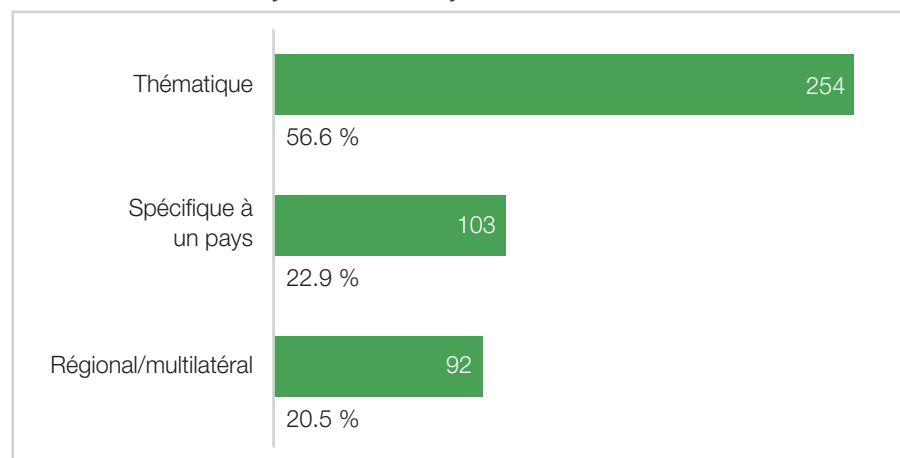
Une tendance de fond

L'analyse de l'ISS repose uniquement sur une étude longitudinale des programmes de travail. Elle démontre que, qu'il soit abordé ou non, un point inscrit à l'ordre du jour du CPS témoigne de l'intérêt du Conseil et de sa volonté d'en faire une priorité. Les résultats préliminaires de l'étude, qui s'appuient sur des statistiques descriptives et une approche qualitative, révèlent que le CPS accorde une importance croissante aux questions thématiques. Au cours de la période étudiée, le Conseil a inscrit 449 points à son ordre du jour, soit en moyenne 11 points chaque mois. Les questions thématiques (254 points) représentaient 56,6 % du total, tandis que celles concernant un pays ne représentaient que 22,9 %, suivies par les questions relatives aux initiatives régionales/multilatérales du CPS, lesquelles constituaient 20,5 %.

Acronymes et abréviations

ANL	Armée nationale libyenne	FPS	Femmes, paix et sécurité
APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité	ISS	Institut d'études de sécurité
FAA	Force africaine en attente	JPS	Jeunesse, paix et sécurité
ATMIS	Mission de transition de l'UA en Somalie	MANUL	Mission d'appui des Nations Unies en Libye
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	MATD	Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation
CER	Communautés économiques régionales	ONU	Nations unies
CNT	Conseil national de la transition	OSP	Opérations de soutien à la paix
CPS	Conseil de paix et de sécurité	SSA	Appareil de soutien à la stabilité
		UA	Union africaine

Figure 1 : Récurrence des catégories de points inscrits à l'ordre du jour du CPS de janvier 2023 à juin 2026



Source : Analyse effectuée par le *Rapport sur le CPS* sur les programmes de travail du CPS. Étude disponible sur la banque de données numériques du département Affaires politiques, Paix et Sécurité de l'UA

Cette tendance a également été relevée dans l'étude d'Amani Africa, qui a analysé les programmes de travail et les résultats des réunions du CPS depuis sa création en 2004 jusqu'à 2022. Alors qu'elles occupaient une place relativement marginale à l'ordre du jour du Conseil à ses débuts, les questions thématiques ont atteint en 2019 la parité avec les situations nationales. L'analyse d'Amani Africa montre que les situations nationales représentaient 90 % des points abordés par le CPS au cours de ses trois premières années d'existence, contre 10 % seulement pour les questions thématiques. Ces dernières ont considérablement augmenté pour atteindre les 56 % en 2022.

L'analyse d'Amani Africa montre que les situations nationales représentaient 90 % de l'ordre du jour du CPS à ses débuts, contre 10 % seulement pour les questions thématiques

Les questions thématiques se sont concentrées sur trois points principaux : les défis de gouvernance et les transitions politiques post-coup d'État, les affaires institutionnelles du CPS visant à renforcer la coordination avec les structures de l'UA telles que l'Architecture africaine de paix et de sécurité, et la lutte contre le terrorisme. Cette répartition témoigne des efforts déployés par le CPS pour traiter de questions cruciales, notamment les changements anticonstitutionnels de gouvernement et l'extrémisme violent, qui constituent au moins depuis cinq ans les principaux défis du continent en matière de paix et de sécurité. Le CPS cherche également à renforcer la coordination entre les instances responsables de la paix et de la sécurité au sein de l'UA et à mettre en place des méthodes de travail efficaces pour s'acquitter de son mandat de manière optimale.

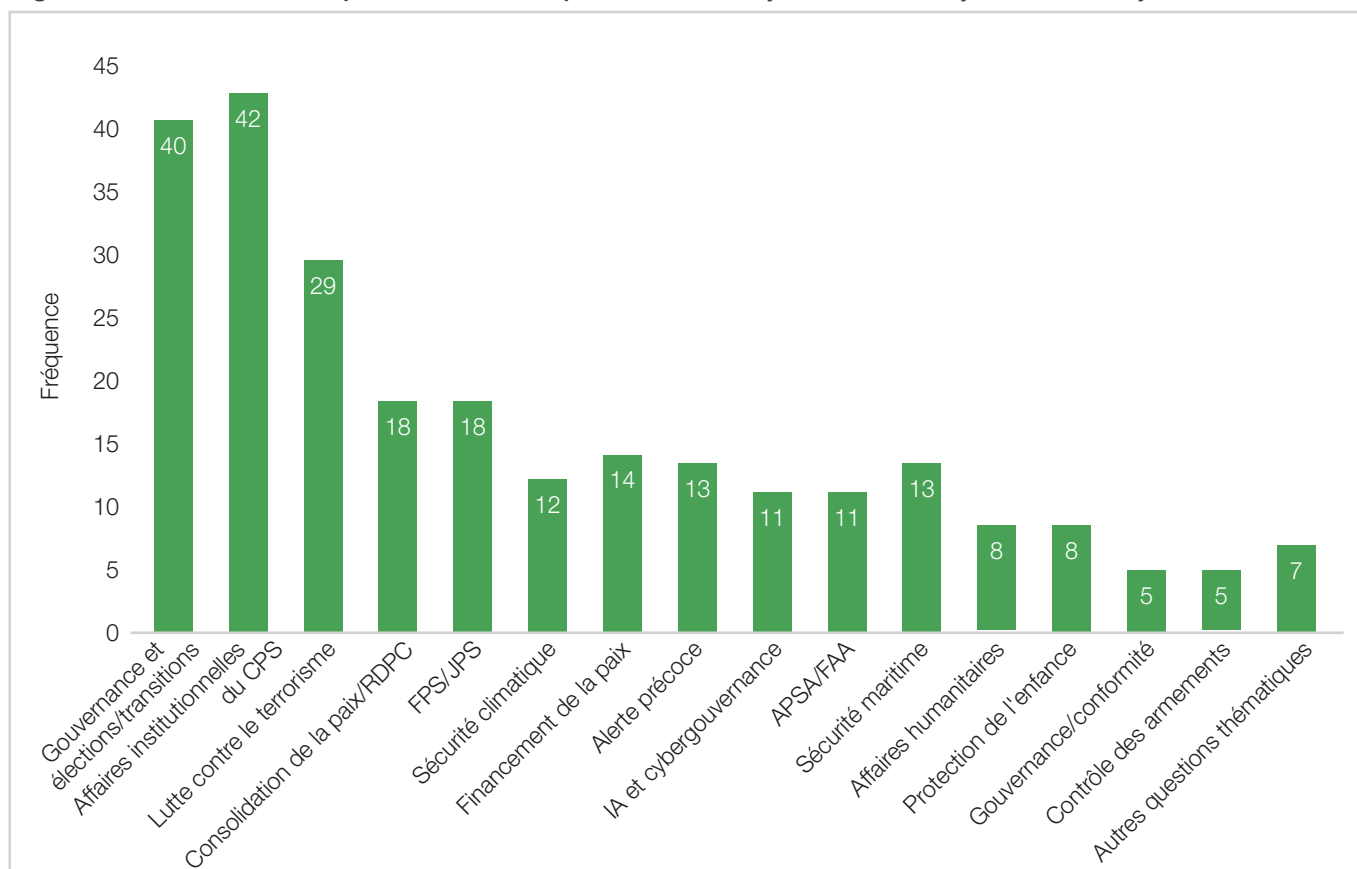
Présidence actuelle du CPS

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Harold Bundu Saffa, représentant permanent de la République de Sierra-Leone auprès de l'UA et président du CPS pour juin 2026

Membres actuels du CPS

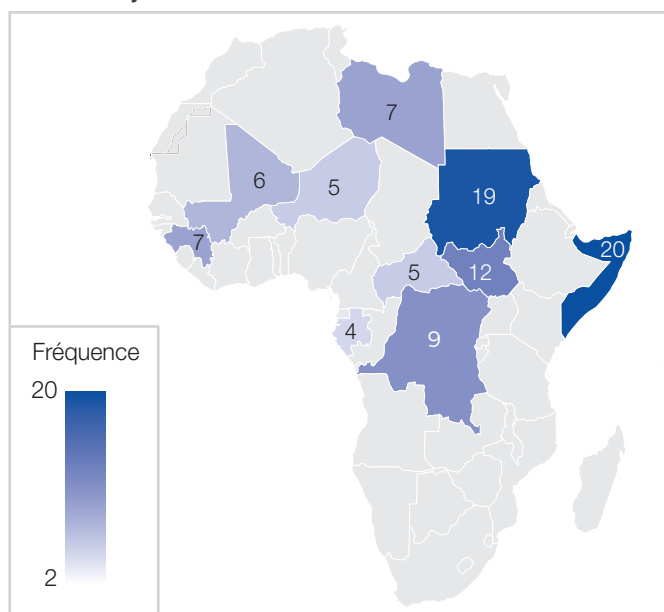
Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Lesotho, Maroc, Nigeria, Sierra Leone, Ouganda, Somalie et République démocratique du Congo

Figure 2 : Récurrence des questions thématiques à l'ordre du jour du CPS de janvier 2023 à juin 2026



Source : Analyse effectuée par le *Rapport sur le CPS* sur les programmes de travail du CPS. Étude disponible sur la banque de données numériques du département Affaires politiques, Paix et Sécurité de l'UA

Figure 3 : Récurrence des situations nationales à l'ordre du jour du CPS de janvier 2023 à juin 2026



Source : Analyse effectuée par le *Rapport sur le CPS* sur les programmes de travail du CPS. Étude disponible sur la banque de données numériques du département Affaires politiques, Paix et Sécurité de l'UA

Les situations nationales les plus fréquemment abordées concernaient la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud. Au cours de la période étudiée, la situation en Somalie a été examinée à 20 reprises, tandis que celles du Soudan et du Soudan du Sud ont été abordées respectivement 19 et 12 fois. La situation en République démocratique du Congo a quant à elle fait l'objet de neuf examens. Les crises graves et prolongées que connaissent ces pays justifiaient une telle attention.

Les raisons de la prédominance des questions thématiques

Trois raisons expliquent cette prédominance des questions thématiques. La première est d'ordre pratique. Le calendrier du CPS suit un programme provisoire annuel arrêté par ses 15 États membres ; ainsi, les programmes de travail mensuels reprennent les points prévus d'une année sur l'autre. Ceux-ci comprennent les réunions statutaires avec les piliers de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, ainsi qu'avec les organes

et entités qui les soutiennent, tels que les CER, l'Union européenne et les Nations unies.

Même si les présidents et l'ensemble du Conseil disposent d'une certaine marge de manœuvre pour définir leur ordre du jour mensuel, la mise en œuvre du programme annuel convenu reste une obligation.

La deuxième raison tient au fait que les questions thématiques peuvent être débattues à tout moment, tandis que les situations nationales dépendent d'événements et de la gravité des circonstances qui, généralement, amènent le CPS à se saisir de ces dossiers. Il est de coutume que la paix et la sécurité intérieures relèvent de la responsabilité des États membres.

L'intérêt des présidences successives, plus que l'urgence continentale, façonne l'ordre du jour mensuel du CPS

Certains pays s'appuient sur le principe de souveraineté inscrit dans l'Acte constitutif de l'UA pour s'opposer à ce que le CPS aborde une crise survenant sur leur territoire.

Par exemple, le président du Niger, Mohamed Bazoum, a rejeté les bons offices du CPS qui cherchait à désamorcer les tensions qui l'opposaient à l'actuel chef de la transition en amont du coup d'État de juillet 2023. De même, le Cameroun et d'autres pays ont estimé qu'ils étaient en mesure de gérer eux-mêmes leurs crises sans que le CPS en soit officiellement saisi.

De plus, conformément au principe de subsidiarité, certaines situations nationales, comme celle de la Guinée-Bissau, sont systématiquement traitées par les CER.

Le troisième facteur est l'intérêt de la présidence du CPS, qu'il soit régional ou national. Le Soudan figure ainsi régulièrement à l'ordre du jour en raison de son instabilité persistante – au moins depuis le coup d'État de 2019. Cependant, l'Égypte, lors de son récent mandat au sein du CPS, a manifesté un vif intérêt à voir lever la suspension de Khartoum des activités de l'UA.

Le Nigeria a donné la priorité à la lutte contre le terrorisme, parallèlement à d'autres enjeux régionaux

et continentaux importants en matière de paix et de sécurité, tels que la piraterie maritime. Ainsi, malgré les contraintes opérationnelles, l'intérêt des présidents successifs – généralement pour les questions touchant leurs pays et leurs régions – ainsi que leur influence auprès de leurs pairs jouent un rôle prépondérant dans la définition des programmes mensuels.

Améliorer l'ordre du jour du CPS

Au cours des deux dernières décennies, le CPS a élargi son champ d'action pour y inclure des enjeux liés à la paix et la sécurité. Cela témoigne de la volonté de cet organe d'anticiper efficacement les crises, de renforcer ses capacités de prévention et de s'attaquer de manière globale aux facteurs d'instabilité du continent. Cependant, ce faisant, les questions génériques ont pris le pas sur les situations nationales en évolution ou émergentes qui nécessitent une attention immédiate et une mobilisation accrue. Parmi les défis à relever figurent le trop grand nombre de points à l'ordre du jour, en particulier lorsque les capacités de mise en œuvre restent limitées et que la coordination fait défaut.

Cette expansion risque de ne pas produire les effets escomptés pour le CPS et les États membres de l'UA. Une approche plus ciblée dans la définition de l'ordre du jour serait utile. Le Conseil a éprouvé des difficultés à inscrire à l'ordre du jour certaines crises manifestes, telles que la situation au Cameroun et les violences électorales en Tanzanie. Dans ces conditions, le principe de souveraineté a primé sur celui de non-indifférence qui a permis au CPS d'aborder des crises à travers le continent malgré le fait qu'elles relevaient avant tout du domaine des « affaires intérieures ».

Si les positions de l'UA en faveur du principe de souveraineté devaient persister, l'ordre du jour du CPS pourrait davantage se concentrer sur des thèmes génériques afin d'éviter des tensions avec des États membres peu coopératifs. À terme, cela pourrait affecter la capacité du CPS à anticiper les crises et à y répondre. Pour éviter cela, le Conseil devrait renforcer sa coordination avec la Conférence de l'UA et le Comité des représentants permanents afin de sensibiliser les États membres à l'importance d'aborder les situations nationales. Des sessions à huis clos pourraient être proposées, en particulier pour les cas les plus sensibles.

Au-delà de l'impasse : quel rôle pour l'Union africaine en Libye ?

Le 9 juin 2026, le CPS a tenu sa 1 351^e réunion, consacrée à la Libye. Sous la présidence de la Sierra Leone, avec le Nigeria en tant que président suppléant, le Conseil a reçu un exposé complet sur l'évolution de la situation politique, sécuritaire et humanitaire dans le pays. Cette réunion avait lieu près d'un an après la 1 291^e session historique du CPS, qui avait réuni les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'organe en juillet 2025. Elle avait été convoquée à la suite des graves affrontements survenus à Tripoli en mai 2025, un événement que le Conseil avait traité d'urgence lors de la 1 280^e session.

Ces affrontements avaient entraîné la mort d'Abdel Ghani al-Kiliki, chef du groupe armé proche du gouvernement de Tripoli – l'Appareil de soutien à la stabilité (SSA) – aux mains de la 444^e brigade, un groupe rival également proche du gouvernement de Tripoli. Cet événement avait mis en évidence l'influence persistante des groupes armés militants sur le paysage politique et sécuritaire déjà fragile de la Libye.

Les centres de pouvoir rivaux empêchent l'effondrement de la Libye, mais freinent la réconciliation

Quinze ans après le soulèvement de 2011 qui a renversé Mouammar Kadhafi, l'on peut dire que l'UA a fait preuve d'une persévérance remarquable.

Le CPS a consacré au moins 20 réunions à la Libye depuis février 2011, tandis que le Comité de haut niveau de l'UA sur la Libye (présidé par la République du Congo) constitue le principal instrument de l'organisation pour trouver une solution au conflit sous l'égide de l'Afrique. Malgré ces efforts, la Libye reste dans un état de fragmentation contrôlée : les centres de pouvoir rivaux de l'est et de l'ouest empêchent un effondrement total, mais font obstacle à une réconciliation nationale significative, à une réunification institutionnelle et à une transition démocratique.

La Libye est l'un des dossiers les plus stratégiques en Afrique. L'instabilité alimente le trafic d'armes, le crime organisé, l'immigration clandestine, le terrorisme et les

mouvements de combattants étrangers à travers le Sahel et au-delà. Le pays est doté des plus importantes réserves de pétrole d'Afrique et compte environ 150 groupes armés (dont une vingtaine d'importance). Les rivalités autour de ces ressources exacerbent la crise.

Renforcer la dynamique en cours

Le communiqué de la 1 351^e réunion affiche un optimisme prudent. Le Conseil s'y félicite de l'adhésion de nouveaux signataires à la Charte pour la paix et la réconciliation nationale de février 2025 et salue le leadership du président congolais Denis Sassou Nguesso, qui préside le comité de haut niveau.

Il prend note de l'accord sur le budget unifié du 11 avril 2026 (porté en grande partie par les États-Unis) et de l'exercice militaire conjoint organisé en mars 2026, tous deux considérés comme des avancées modestes, mais nécessaires pour instaurer la confiance.

Le CPS réitère son rejet de toute ingérence dans les affaires intérieures de la Libye et réaffirme son appel au retrait de l'ensemble des forces étrangères et des mercenaires. Il exprime également sa préoccupation face aux violations persistantes de l'embargo des Nations unies (ONU), aux exportations illicites de carburant, aux affrontements armés sporadiques et à la détérioration des conditions humanitaires des migrants africains dans les centres de détention à travers le pays. Il est important de noter que le Conseil annonce son intention d'entreprendre une mission de terrain en Libye et qu'il réitère son engagement à transférer le bureau de liaison de l'UA à Tripoli d'ici la fin de l'année 2027.

Cette réunion marque également un changement progressif dans l'approche du CPS. Plutôt que de lancer de nouvelles initiatives, il réaffirme ses engagements existants en matière de réconciliation nationale, de renforcement des institutions et de mise en œuvre. Il reconnaît que le principal défi de la Libye ne réside plus dans l'absence d'accords – au moins neuf feuilles de route ou processus de paix majeurs ont été lancés depuis 2011 –, mais dans l'incapacité persistante à les mettre en œuvre.

Si la mission envisagée et le transfert du bureau témoignent d'une implication accrue sur le terrain,

aucune de ces deux mesures ne constitue une nouveauté. En effet, des missions de terrain avaient déjà été annoncées (mais sans être menées à bien) lors des 1 244^e (novembre 2024) et 1 291^e (juillet 2025) réunions. De même, le bureau, créé en 2011 lors de la 297^e réunion du CPS est basé à Tunis, d'où il mène ses activités depuis lors. L'officialisation de ce transfert a fait l'objet de la décision 815 lors du 35^e sommet de l'UA (février 2022) ; bien qu'elle ait été réitérée à plusieurs reprises aucun progrès n'a été accompli depuis.

Une percée diplomatique

La 1 351^e réunion du CPS s'est tenue dans un contexte marqué par de timides, mais néanmoins importantes avancées diplomatiques. Le rapport du Secrétaire général de l'ONU d'avril 2026 a souligné la lenteur de la mise en œuvre de la feuille de route politique lancée en août 2025. Toutefois, le dialogue structuré facilité par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a continué à offrir des opportunités de consensus malgré les divisions institutionnelles entre l'Est et l'Ouest du pays.

Les territoires contrôlés par l'Armée nationale libyenne auraient servi de corridor d'approvisionnement aux Forces de soutien rapide du Soudan

Le 16 juin 2026, les trois principales institutions libyennes – le Haut Conseil d'État (rattaché à l'ouest), le Conseil présidentiel (ouest) et la Chambre des représentants (est) – ont signé le Document de principes : une feuille de route pour mettre fin à la période de transition. Cet accord tripartite, essentiellement mené par les acteurs libyens eux-mêmes, engage les parties à organiser simultanément des élections présidentielles et législatives d'ici le 17 février 2027, met en place un comité suprême de contrôle souverain et définit les étapes pour mettre fin à la transition. Bien que parallèle à la feuille de route de l'ONU, il s'appuie sur des éléments clés de la MANUL, notamment les recommandations relatives au cadre électoral et au dialogue.

Le président de la Commission de l'UA, Mahmoud Ali Youssouf, s'est félicité de cet accord, qu'il a qualifié d'étape encourageante vers un retour à l'ordre constitutionnel et à la réconciliation. À l'inverse, dans une déclaration faite deux jours plus tard, la représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU, Hanna Tetteh, n'a pas mentionné cet accord, réaffirmant la priorité accordée à la feuille de route et soulignant l'existence de problèmes techniques et juridiques non résolus.

Des obstacles structurels à la paix

La Libye connaît depuis 15 ans une succession d'accords qui échouent ou restent lettre morte au moment de leur mise en œuvre. Comme le souligne Anas El Gomati, de l'Institut Sadeq basé à Tripoli, « approuver ne signifie

LE
16 juin 2026
LES TROIS PRINCIPALES
INSTITUTIONS LIBYENNES
ONT SIGNÉ UNE FEUILLE
DE ROUTE POUR METTRE
FIN À LA TRANSITION

Figure 4 : Accords, initiatives de paix et feuilles de route concernant la Libye

Année	Appellation/ évènement	Principaux éléments/résultats	Notes
2011	Feuille de route de l'UA	Plan de paix de l'UA pendant la révolution/guerre civile : cessez-le-feu, aide humanitaire, dialogue, période de transition et réformes politiques. Kadhafi l'a accepté, tandis que les rebelles l'ont majoritairement rejeté.	Comité de haut-niveau de l'UA sur la Libye
2015	Accords de Skhirat	Négocié sous l'égide de l'ONU à Skhirat, au Maroc. Mise en place d'un gouvernement d'entente nationale et d'un Conseil présidentiel. Ce processus a constitué la pierre angulaire de nombreuses initiatives ultérieures, bien que sa mise en œuvre ait été partielle.	Signé le 17 décembre 2015
2020	Accord de cessez-le-feu de Genève	Cessez-le-feu permanent entre le gouvernement d'accord national et l'Armée nationale libyenne (ANL) dirigée par Khalifa Haftar. Création d'une commission militaire mixte « 5 + 5 » (composée de cinq officiers supérieurs de chaque camp).	Octobre 2020, désescalade considérable
2020	Feuille de route du Forum de dialogue politique inter-libyen	Forum de dialogue politique libyen (plus de 75 participants). Feuille de route pour la préparation des élections, l'unification des institutions et la fin de la transition. A conduit à la formation d'un gouvernement d'union nationale en 2021.	Novembre 2020, élections prévues pour décembre 2021 (reportées)
2024	Appel de Brazzaville	Sommet du Comité de haut niveau de l'UA sur la Libye. Appel à l'accélération du processus de paix, de la réconciliation nationale et du dialogue inclusif.	5 février 2024, mené par la République du Congo
2025	Charte nationale pour la réconciliation	Charte en faveur de la réconciliation inter-libyenne, de la cohésion sociale et politique, négociée sous l'égide de l'Union africaine. Signée par certains acteurs à Addis-Abeba (en février 2025), puis signée par d'autres, tels que le Conseil présidentiel en janvier 2026.	Une étape importante, mais pas totalement inclusive au départ. Le nombre de signataires augmente régulièrement.
2025	Feuille de route politique de l'ONU (Hanna Tetteh/ MANUL)	Présentée en août 2025. Trois axes principaux : un cadre électoral pour les élections présidentielles et législatives, une harmonisation des institutions sous l'égide du nouveau gouvernement et un dialogue structuré sur la gouvernance, l'économie, la sécurité et la réconciliation. Objectif : organisation d'élections dans un délai de 12 à 18 mois.	Dialogue structuré et continu lancé en décembre 2025
2026 (11 avril)	Accord de budget unifié (soutenu par les États-Unis)	Premier budget national unifié depuis plus d'une décennie (environ 190 milliards de dinars, soit environ 30 milliards de dollars américains). Signé par les deux organes législatifs rivaux (la Chambre des représentants et le Haut Conseil d'État). Renforce la coordination financière et économique.	Une avancée concrète majeure vers l'unité du pays
2026 (juin)	Document de principes – feuille de route/Accord tripartite (mené par les Libyens)	Signé par la Chambre des représentants, le Conseil présidentiel et le Haut Conseil d'État. Feuille de route visant à mettre fin à la période de transition et à organiser des élections présidentielles et législatives (objectif : février 2027).	Accord tripartite, élan récent et important

Source : le Rapport sur le CPS

pas mettre en œuvre ». Les principaux obstacles sont d'ordre institutionnel et économique. Les autorités rivales de l'est et de l'ouest tirent des avantages politiques et financiers du maintien d'institutions parallèles – notamment grâce au contrôle des recettes pétrolières et des ressources de l'État. Cela crée de fortes incitations à préserver la fragmentation plutôt qu'à unifier le pays. Les structures de sécurité, les administrations, les instances judiciaires et les réseaux financiers rivaux sont financés par les recettes provenant du pétrole. El Gomati estime que les élections ne suffiront probablement pas à elles seules à résoudre la crise sans réformes plus profondes en matière de renforcement des institutions, des finances publiques et du secteur de la sécurité.

Les acteurs extérieurs ajoutent à la complexité de la situation. Selon El Gomati, les Émirats arabes unis n'ont guère été mis en cause ni fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la médiation, bien qu'ils soient, depuis 2016, le principal soutien militaire extérieur de l'Armée nationale libyenne (ANL) loyale à Khalifa Haftar, notamment par le biais de la base aérienne d'Al-Khadim. Les territoires contrôlés par l'ANL auraient également servi de couloir d'approvisionnement pour les Forces de soutien rapide au Soudan.

Le CPS a fermement rejeté (bien que sans les nommer) la présence de forces, de mercenaires et de combattants étrangers. Cependant, la Commission militaire conjointe « 5 + 5 » a reconnu que le manque d'unification entre les institutions du secteur de la sécurité restait un obstacle majeur au retrait des forces extérieures du pays. Dans ce contexte, les initiatives de paix concurrentes – la feuille de route de l'ONU, les efforts de l'UA et l'accord tripartite de 2026 – risquent d'entraîner des chevauchements et le soutien de chaque partie prenante à l'initiative qui lui paraît la plus conforme à ses intérêts (« forum shopping »). Une meilleure coordination entre elles sera essentielle pour transformer l'élan diplomatique récent en résultats durables.

Pourquoi l'UA compte toujours autant

L'UA s'est judicieusement abstenue de lancer une énième feuille de route concurrente. Cependant, sa feuille de route de 2011 et les décisions ultérieures du comité de haut niveau se sont heurtées à d'importantes difficultés de mise en œuvre. Celles-ci résultent d'une combinaison de facteurs externes (ingérences étrangères et processus concurrents de médiation) et de contraintes internes (capacités de suivi limitées, ressources insuffisantes et priorités continentales multiples).

Néanmoins, la Charte nationale pour la réconciliation inter-libyenne, élaborée par le comité, constitue un exemple frappant de la valeur ajoutée de l'UA. Présentée lors du 38^e sommet de l'UA en 2025, cette charte a été signée par des centres de pouvoir traditionnellement opposés : le Conseil présidentiel, le Haut Conseil d'État (lié à Tripoli), la Chambre des représentants et diverses factions, y compris celles liées au fils de Kadhafi, Saïf al-Islam Kadhafi. Bien que l'assassinat de ce dernier en février 2026 ait constitué un recul, la charte a tout de même contribué à combler le profond fossé politique et géographique en Libye et a favorisé les récentes avancées diplomatiques.



LE CPS REJETTE
FERMEMENT LA
PRÉSENCE DE FORCES,
DE MERCENAIRES ET
DE COMBATTANTS
ÉTRANGERS

Dans le paysage saturé de la médiation en Libye, l'UA occupe une place à part. Contrairement à de nombreux acteurs qui se concentrent exclusivement sur les élections et les institutions, elle envisage la crise sous un angle à la fois politique et sociétal. Par le biais du comité de haut niveau et du processus de Brazzaville, elle donne la priorité à la réconciliation nationale, à la justice transitionnelle et à la cohésion sociale. L'UA a encore renforcé son rôle diplomatique grâce à la collaboration de l'A3 avec le Royaume-Uni (en tant que « porte-plume » concernant la situation en Libye) pour obtenir l'adoption à l'unanimité de la résolution 2819 du Conseil de sécurité des ONU. Celle-ci a prolongé le régime de sanctions contre la Libye, une évolution saluée par le CPS lors de sa 1 351^e réunion.

Quelles évolutions ?

Quinze ans après la chute de Kadhafi, la transition en Libye reste incertaine. Les mois à venir détermineront si la dynamique actuelle se traduira par des progrès avant les élections prévues en 2027. La situation en Libye reste donc un défi majeur pour le CPS, notamment compte tenu de l'importance accordée par les États-Unis à l'accord budgétaire unifié. Comme le souligne El Gomati, de telles initiatives risquent de favoriser les arrangements entre élites afin de garantir les contrats pétroliers et l'afflux d'une manne financière, tout en laissant perdurer les dysfonctionnements institutionnels, la mainmise sur l'État et ses ressources et la prolifération des réseaux de clientélisme extérieurs qui entretiennent les divisions en Libye. À moins que l'UA ne parvienne à harmoniser la mise en œuvre des initiatives de paix existantes, son influence sur le terrain pourrait continuer à s'affaiblir.

Pour renforcer sa contribution, le CPS devrait :

- Promouvoir une meilleure harmonisation des efforts de médiation en soutenant la mise en œuvre de l'accord tripartite conformément à la feuille de route de l'ONU et à la Charte. Cela permettra de réduire les chevauchements et de favoriser une réunification institutionnelle tangible et la tenue d'élections crédibles d'ici fin 2027.
- Accélérer le déploiement de sa mission de terrain et la relocalisation du bureau de liaison de l'UA à Tripoli d'ici fin 2027.
- Maintenir la pression en faveur du retrait des forces étrangères tout en s'attaquant aux liens entre la Libye et le Soudan.
- Renforcer le soutien aux dialogues de réconciliation locaux sur la base des politiques de justice transitionnelle de l'UA.

En fin de compte, la pertinence de l'UA ne dépendra pas de nouvelles initiatives, mais de sa capacité à agir en tant que coordinateur efficace de ces initiatives et de garant de leur mise en œuvre dans un contexte dominé par de puissants acteurs extérieurs et par des intérêts nationaux profondément ancrés et fragmentés.



QUINZE ANS APRÈS LA
CHUTE DE KADHAFI,
LA TRANSITION LIBYENNE
RESTE INCERTAINE

Renforcer la sûreté et la sécurité des forces de maintien de la paix de l'UA

La Journée internationale des Casques bleus des ONU, célébrée le 29 mai, salue l'engagement exceptionnel de ces soldats de la paix et honore la mémoire des héros tombés au combat. Cette année, l'UA s'est associée à l'ONU et à d'autres organisations, pour commémorer cette journée en rendant hommage aux soldats de la paix africains qui risquent leur vie lors des opérations de soutien à la paix (OSP) menées par l'UA. Mais au-delà de cette commémoration comment l'UA témoigne-t-elle généralement de sa reconnaissance envers ses soldats exposés à des risques considérables ? Quelles mesures permettraient de réduire le nombre de victimes et de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des opérations de soutien à la paix ?

Le maintien de la paix, une activité qui peut coûter des vies

Le maintien de la paix est une activité à haut risque. Depuis 1948, l'ONU a déployé plus de deux millions de soldats, de policiers et de civils dans le cadre de 71 opérations, dont environ la moitié en Afrique. Depuis la première mission, près de 4 500 de ces soldats de la paix ont perdu la vie et de nombreux autres ont été blessés. À l'heure actuelle, plus de 50 000 membres des forces de maintien de la paix sont déployés pour 11 opérations de l'ONU à travers le monde, dont cinq en Afrique.

Le rôle de l'UA dans le maintien de la paix s'est accru au cours des deux dernières décennies. L'évolution des conflits en Afrique a conduit l'UA, ainsi que ses communautés économiques et ses mécanismes régionaux, à jouer un rôle plus important dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits sur le continent. L'UA a ainsi déployé des centaines de milliers de soldats, de policiers et de civils à travers 22 opérations de soutien à la paix, notamment au Burundi, au Soudan, aux Comores, en République centrafricaine, au Mali et en Somalie.

Les statistiques montrent que le nombre de victimes est plus élevé au sein de ces opérations que dans les missions de l'ONU, en particulier au Soudan et en Somalie. Certains rapports révèlent que 59 membres du

personnel de l'UA ont été tués au Soudan entre 2004 et 2007 et environ 3 500 en Somalie depuis 2007.

Lors d'une réunion d'information à huis clos organisée par l'Institut d'études de sécurité, un responsable de l'UA a récemment estimé que le nombre de soldats de la paix de l'UA tués en Somalie avoisinait les 8 000. Si ce chiffre s'avère exact, il dépasserait le nombre de Casques bleus de l'ONU tués en mission au cours des 78 dernières années.

Des données incomplètes concernant les décès

Le coût humain des opérations de soutien à la paix de l'UA est élevé en raison de la nature instable et asymétrique des conflits actuels en Afrique, qui sont marqués par le terrorisme et les mouvements insurrectionnels organisés. Mais malgré ces risques considérables, l'UA, contrairement à l'ONU, n'a jamais rendu publiques les données relatives au nombre de soldats de la paix tués dans le cadre de ses opérations, ce qui soulève des préoccupations en matière de transparence et de responsabilisation.

Il n'a jamais été aussi urgent que l'UA rende hommage à l'engagement et au sacrifice de ses soldats de la paix. Alors que le nombre de déploiements de l'ONU a chuté – aucune nouvelle opération n'ayant été lancée depuis 2014 –, les opérations de paix sont plus que jamais nécessaires sur le sol africain pour renforcer la sécurité collective. Bien que le maintien de la paix relève principalement de la responsabilité de l'ONU, l'UA participe à cet effort à travers le déploiement de ses propres missions.

Selon les données du projet Armed Conflict Location and Event Data, l'Afrique compterait le plus grand nombre de conflits au monde. En 2025, le programme de données sur les conflits de l'Université d'Uppsala a recensé pas moins de 28 conflits armés actifs en Afrique, contre 14 il y a dix ans.

Malgré cela, l'UA ne dispose d'aucune politique ni d'aucune procédure pour rendre hommage à ses soldats de la paix. Le 25 mai 2019, un mur commémoratif portant les noms des personnes tuées dans l'exercice

de leurs fonctions a été inauguré dans le bâtiment Julius Nyerere pour la paix et la sécurité, au siège de l'UA, à l'occasion de la Journée de l'Afrique. Bien qu'il s'agisse d'un symbole important et d'une forme de reconnaissance, les commémorations ont depuis été trop peu nombreuses. Cette situation, combinée à un manque de transparence et de responsabilisation et à un régime d'indemnisation insuffisant, sape le moral du personnel des opérations de soutien à la paix.

Rendre hommage aux soldats de la paix

Le CPS de l'UA devrait honorer régulièrement l'engagement de ses soldats et mettre en place des cadres politiques visant à renforcer leur sûreté et leur sécurité. À cet égard, trois domaines méritent une attention particulière. Premièrement, il convient de remédier au manque de données publiques concernant les pertes humaines subies lors des opérations de soutien à la paix. En 2015, le *Rapport sur le CPS* indiquait que les missions de l'UA n'étaient « pas autorisées à communiquer le nombre précis de morts et de blessés ». Cette tâche incombait plutôt aux pays fournisseurs de contingents. L'UA devrait réexaminer cette pratique, si elle est toujours en vigueur, cette absence de reconnaissance portant atteinte au moral des troupes.

L'UA n'a jamais publié de chiffres liés aux décès de son personnel déployé en mission

Deuxièmement, les Casques bleus blessés pendant leur déploiement méritent une juste indemnisation, tout comme les familles des soldats tués. La résolution 64/269 (2010) de l'Assemblée générale des Nations unies stipule que l'indemnisation en cas de décès d'un Casque bleu en exercice s'élève à 70 000 dollars américains, quelle que soit sa catégorie. Des sources anonymes au sein de l'UA ont indiqué au *Rapport sur le CPS* que l'UA versait au maximum 50 000 dollars américains en cas de décès, de blessure ou de disparition d'un membre des forces de maintien de la paix.

Toutefois, selon Mohamed El-Amine Souef, ancien représentant spécial du président de la Commission de l'UA et chef de la Mission de transition de l'UA en Somalie (ATMIS), certaines familles n'ont jamais reçu d'indemnisation adéquate en raison de contraintes budgétaires.

Troisièmement, compte tenu du taux de mortalité élevé parmi le personnel déployé en OSP, il est impératif d'évaluer les systèmes de sûreté et de sécurité du personnel. Un environnement opérationnel hostile n'est peut-être pas la seule cause de leur extrême vulnérabilité : le manque de préparation avant le déploiement dans une zone de guerre active, dangereuse, cinétique et asymétrique est un autre facteur probable. Selon Souef, les troupes de l'UA n'étaient pas suffisamment préparées pour intervenir en Somalie, ce qui laisse supposer des lacunes au niveau du recrutement, de la formation et de l'équipement.

EN CAS DE DÉCÈS OU
DE BLESSURE, L'UA
VERSE AUX CASQUES
BLEUS ENVIRON

50 000 \$US

UN MONTANT BIEN
INFÉRIEUR AUX

70 000 \$US

VERSÉS PAR L'ONU

Après l'attaque menée par al-Shabaab contre les troupes ougandaises de l'ATMIS en 2023, qui a fait au moins 54 morts, l'Ouganda a ouvert une enquête sur la corruption au sein de l'armée. Le président Yoweri Museveni a affirmé, dans un discours prononcé le 1^{er} juin 2023, que les soldats ougandais n'étaient pas suffisamment préparés au combat, un manque qu'il attribuait à la corruption.

Il est impératif d'évaluer les systèmes de sécurité du personnel des opérations de soutien à la paix

Ces propos mettent en évidence une autre lacune politique : il n'existe aucune trace publique d'un guide de l'UA destiné aux États membres concernant la sécurité du personnel des opérations de soutien à la paix. Leur protection n'a fait l'objet d'aucune attention particulière de la part du CPS. Bien que le Conseil ait débattu des performances, des renouvellements de mandat et du financement des OSP – et qu'il rende hommage à leur personnel –, aucune décision concernant les moyens à mettre en œuvre pour renforcer leur sécurité n'a été divulguée.

Un guide pour la protection des soldats de la paix

Il est impératif d'évaluer les systèmes de sécurité des OSP. La sécurité du personnel des missions de paix de l'ONU est une priorité pour l'organisation. Le message du 29 mai du secrétaire général de l'ONU, António Guterres, est clair : « L'ONU continue de renforcer les mesures de protection afin d'atténuer les menaces et de permettre [à ses soldats de la paix] de mener à bien leurs mandats en toute sécurité. » Le 23 juin 2026, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité la résolution 2823 visant à faciliter l'identification, les enquêtes et les poursuites à l'encontre de ceux qui s'en prennent à son personnel de maintien de la paix.

L'UA devrait suivre cet exemple, en donnant la priorité à la sûreté et à la sécurité et en révisant ou en élaborant de nouvelles politiques concernant la non-divulgaration des pertes subies par les opérations de soutien à la paix, les mesures de sécurité en cours d'opérations et les indemnités. L'organisation de réunions d'information du CPS consacrées à ces thématiques est nécessaire pour responsabiliser les dirigeants et les commandants des opérations de soutien à la paix en cas d'échecs entraînant des pertes humaines. Il est essentiel de mettre en place un système de soutien psychologique et de santé mentale pour faire face aux traumatismes.

En conclusion, rendre hommage au personnel des OSP de l'UA serait d'autant plus pertinent si l'organisation panafricaine reconnaissait régulièrement et publiquement leur contribution et leur sacrifice, indemniserait les familles et renforçait les systèmes de sûreté et de sécurité sur le terrain. Il convient d'investir dans la formation, le leadership, la logistique, les politiques et procédures, la rédaction de rapports, la responsabilisation et la supervision.



IL EST ESSENTIEL DE METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ET DE SANTÉ MENTALE POUR FAIRE FACE AUX TRAUMATISMES

Les élections de mai en Guinée apporteront-elles la stabilité ?

Le 31 mai prochain, 6,8 millions de citoyens guinéens ont voté pour choisir leurs députés et conseillers communaux lors des élections législatives et locales. Ces scrutins s'inscrivent dans la continuité du processus de retour à l'ordre constitutionnel, à la suite de la présidentielle de décembre 2025 remportée par Mamady Doumbouya avec 86,72 % des suffrages.

Après le coup d'État de 2021 en Guinée, un accord sur le calendrier de la transition a été conclu avec la CEDEAO en 2022. Si le pays enregistre des avancées politiques et institutionnelles dans un contexte régional de crise démocratique, la tenue de ces élections continue de susciter des controverses.

Ce double scrutin verra la matérialisation du bicamérisme introduit à l'issue du référendum constitutionnel de septembre 2025. À côté de l'Assemblée nationale, la création d'un Sénat composé de 87 membres viserait, d'une part, à assurer une meilleure représentativité des régions naturelles de la Guinée et, d'autre part, à favoriser le dialogue et l'unité nationale ainsi que la sauvegarde des us et coutumes guinéens.

Les sénateurs seront élus au suffrage universel indirect, les deux tiers étant choisis par les conseillers régionaux et communaux et le tiers restant désigné par le président de la République. La création d'un Sénat a toutefois été décriée car perçue comme un moyen d'entretenir une clientèle politique. Cette évolution pourrait également présenter des inconvénients opérationnels liés à des lenteurs administratives ou au coût financier du fonctionnement de deux chambres.

L'Assemblée nationale, dont la fonction législative a été exercée durant la transition par un Conseil national de la transition (CNT) non élu, comptera 147 députés, contre 114 auparavant. Un tiers sera élu au scrutin proportionnel sur une liste nationale, et les deux tiers restants au scrutin majoritaire à un tour dans des circonscriptions uninominales ou plurinominales.

La tenue d'élections locales devrait également permettre un retour à la légitimité électorale à la tête des collectivités territoriales. Depuis la dissolution des conseils communaux en mars 2024, des délégations spéciales, dont les membres sont directement nommés par le

pouvoir, ont remplacé les conseillers municipaux issus des élections locales de février 2018.

Les élections locales suscitent un fort intérêt, comme le montrent les rivalités inter et intrapartisanas pour l'établissement des listes de candidatures. Elles devraient, en théorie, renforcer la participation citoyenne à la gouvernance locale.

L'introduction des candidatures indépendantes aux élections à l'issue du référendum de septembre 2025 s'inscrit dans cette dynamique. Elle permet ainsi aux candidatures non affiliées à un parti ou à un mouvement de premier plan d'émerger. Cependant, la participation citoyenne à la gouvernance locale demeurera un vœu pieux si elle n'est pas accompagnée de moyens suffisants et d'une politique de décentralisation effective.

Ces élections marquent des avancées institutionnelles réelles, mais leur crédibilité reste en question

Ces élections matérialisent une volonté de promouvoir la participation effective des femmes. En effet, la Constitution consacre comme principe fondamental la promotion de la parité hommes-femmes. Un quota d'au moins 30 % de femmes aux postes décisionnels et électifs à l'échelle nationale, régionale et locale doit ainsi être respecté.

Selon le Code électoral, les listes de candidats aux élections communales et législatives doivent être alternativement composées d'au moins 30 % de femmes. Pour ces scrutins, si la représentation des femmes candidates atteint 31 % sur les listes législatives majoritaires, elle est de 29 % pour les listes présentées aux élections locales.

Ces avancées notables coexistent toutefois avec des sources d'inquiétudes susceptibles de remettre en cause la crédibilité du double scrutin et, plus largement, la trajectoire démocratique du pays.

À l'instar du référendum de septembre 2025 et de la présidentielle de décembre 2025, la Direction générale des élections (DGE) du ministère de l'Administration du

territoire et de la décentralisation (MATD) est chargée de l'organisation de ce double scrutin. Cette situation continue d'alimenter des doutes quant à l'impartialité de la conduite du processus électoral.

Ces doutes sont renforcés par le rejet de plusieurs listes de partis d'opposition et la validation de celles appartenant à la mouvance présidentielle, réunie autour de la Génération pour la modernité et le développement (GMD). Dans certains cas, les listes acceptées et rejetées présentaient les mêmes manquements.

La validation des candidatures de personnalités issues du CNT ou d'anciens ministres de la transition est également controversée. Si la Constitution ne les exclut pas explicitement, la Charte de la transition interdit à tous les membres du gouvernement de transition et députés actuels de se présenter aux élections qui marqueront la fin de la transition.

Ce double scrutin ne verra pas la participation des partis qui ont marqué l'histoire politique de la Guinée. En mars 2026, quarante partis politiques ont été dissous à la suite d'un processus d'évaluation piloté par le MATD. Parmi eux figuraient ceux des anciens présidents Alpha Condé, Lansana Conté et Ahmed Sékou Touré (père de l'indépendance), ainsi que des anciens Premiers ministres Cellou Dalein Diallo et Sidya Touré.

Cette décision amorce une reconfiguration du paysage politique. En témoignent l'émergence de nouvelles forces, incarnée notamment par la GMD, perçue comme étant largement favorisée, et la relative montée en puissance de formations politiques plus modestes, parvenues à renforcer leurs assises, telles que le Front démocratique de Guinée (FRONDEG).

Cette dynamique suscite la crainte d'un retour au système de parti unique et remet en question le principe du pluralisme politique consacré en 1991. Elle affectera durablement la composition des prochains conseils communaux et du Parlement, faisant peser le risque de structures politiques dominées par une seule force, avec pour conséquences un affaiblissement des contre-pouvoirs et une dégradation de la qualité de la démocratie.

Cette dissolution intervient dans un contexte de vives critiques formulées ces dernières années à l'encontre des autorités concernant le rétrécissement de l'espace

civique et politique. L'interdiction des manifestations, la récurrence des enlèvements et des disparitions de voix discordantes et de leurs proches, ainsi que la fermeture et le contrôle accru des médias, comptent parmi les motifs d'inquiétude.

Alors que le double scrutin du 31 mai répond à la volonté des autorités de poser les bases d'institutions républicaines, le cadre dans lequel il se déroule soulève des interrogations quant à la consolidation des acquis démocratiques et au processus de stabilisation de la Guinée. Si le régime fait figure d'exception par rapport à ceux également issus de coups d'État dans la région, l'organisation de scrutins témoignant d'une réelle volonté de revenir à l'ordre constitutionnel, ces élections ne sauraient être une finalité.

La dissolution de 40 partis et la gestion par le gouvernement de l'organisme électoral jettent un doute sur la crédibilité des élections

Seule une inclusion effective de l'ensemble des forces vives du pays dans la gouvernance publique, par ailleurs gage d'une stabilité à long terme, permettra d'atteindre les objectifs de refondation sociopolitique et institutionnelle.

A cet égard, l'Union africaine, la CEDEAO et les mécanismes africains d'appui à la transition devraient jouer un rôle plus actif de suivi, d'accompagnement politique et de plaidoyer auprès des autorités guinéennes pour veiller au respect des engagements démocratiques pris dans le cadre de la transition.

Ils pourraient en particulier œuvrer pour une plus grande ouverture de l'espace civique, qui passe notamment par la libération des prisonniers politiques et le retour des exilés (journalistes, militants de la société civile, personnalités politiques) ainsi que des garanties en matière de libertés publiques.

Conformément aux dernières orientations de l'UA, ces processus s'inscriraient dans une dynamique plus large de la consolidation de la démocratie, de la gouvernance inclusive et de la cohésion nationale.

La CEDEAO affine son alerte précoce face aux menaces sécuritaires multiples

Alors que la convergence de multiples menaces fragilise la sécurité humaine, l'alerte précoce n'a jamais été aussi indispensable. Dre Onyinye Onwuka, directrice par intérim de la Direction de l'alerte précoce de la CEDEAO, s'est entretenue avec le *Rapport sur le CPS*

Face à la complexité et à l'instabilité croissantes du contexte politique et sécuritaire en Afrique de l'Ouest, comment la Direction de l'alerte précoce de la CEDEAO a-t-elle adapté ses cadres analytiques et ses méthodologies afin d'améliorer ses prévisions ?

La Direction opère dans un contexte où les risques sécuritaires ne sont plus cloisonnés. Les facteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux s'entremêlent pour créer une menace multidimensionnelle à la sécurité humaine, et notre dispositif d'alerte précoce a évolué en conséquence.

Premièrement, nous avons approfondi notre analyse multidimensionnelle des risques liés à la sécurité humaine. Nous nous concentrons auparavant principalement sur les risques touchant chaque État membre, mais comme l'insécurité ne connaît pas de frontières, nous sommes passés, il y a plus d'une décennie, d'une approche exclusivement nationale à une analyse thématique aux implications régionales.

La Direction surveille désormais les menaces de manière plus intégrée, en couvrant la sécurité, la gouvernance, les droits humains, l'environnement, la criminalité, ainsi que la santé et les pandémies – qui ont fait plus de victimes que les conflits armés traditionnels. Nous surveillons également la sécurité alimentaire, la cohésion sociale et le crime organisé dans l'ensemble de nos États membres.

La deuxième adaptation concerne la triangulation des données, à travers le Réseau d'alerte et de réponse de la CEDEAO, qui s'appuie sur des observateurs de terrain et des rapports nationaux. Nous ne pouvons pas tout voir seuls, c'est pourquoi nous combinons ces rapports de terrain avec les données d'Africa Media Monitor, une application numérique qui automatise la collecte de données provenant de plus de 1 000 sources en ligne à

travers le monde, ainsi qu'avec une veille et une analyse des réseaux sociaux. La triangulation des données est essentielle à la crédibilité de notre analyse.

Troisièmement, nous sommes passés d'un simple suivi à un cadre d'analyse prédictive, où des prévisions basées sur des scénarios permettent d'identifier les crises et leurs déclencheurs potentiels.

Quatrièmement, nous avons renforcé la localisation grâce aux centres nationaux de coordination du mécanisme de réponse conçus par la CEDEAO. Ces centres, en collaboration avec des partenaires locaux, recueillent des informations sur la dynamique des conflits locaux au sein des communautés, en reconnaissant que de nombreuses crises régionales trouvent leur origine dans des griefs locaux avant de s'aggraver.

La CEDEAO est passée d'une surveillance pays par pays à un dispositif d'alerte précoce intégré et prédictif

Compte tenu du caractère transnational de ces menaces, nos cadres analytiques se concentrent de plus en plus sur les répercussions régionales. L'Afrique de l'Ouest est divisée en quatre zones – le golfe de Guinée, le Sahel, le bassin du fleuve Mano et la Sénégalie – et nous surveillons les risques transfrontaliers grâce à nos programmes d'évaluation des risques et de la vulnérabilité.

Nous travaillons également à l'élaboration d'un indice de sécurité humaine de la CEDEAO, en collaboration avec nos partenaires, la société civile et nos centres d'excellence, afin de garantir que cet outil soit crédible, acceptable et adapté à la région. Plusieurs ateliers ont déjà eu lieu, et nous sommes confiants de finaliser cet indice d'ici fin 2026.



Dre Onyinye Onwuka

De quelle manière les centres nationaux du mécanisme de réponse de la CEDEAO ont-ils renforcé les capacités d'alerte précoce et de réponse aux niveaux national et régional, et quelles améliorations restent nécessaires ?

La mise en place des centres nationaux de coordination du mécanisme de réponse (NCCRM) a constitué l'un des moments forts du dispositif d'alerte précoce de la CEDEAO. Le 14 juillet 2014, lors de leur 45^e session ordinaire à Accra, les chefs d'État de la CEDEAO ont adopté le Cadre stratégique pour la mise en place de mécanismes nationaux d'alerte précoce et d'intervention rapide dans tous les États membres. Il s'agissait d'une innovation institutionnelle importante, car elle visait à combler le fossé entre les systèmes d'alerte précoce régionaux et nationaux. Nous y avons ajouté la composante « réponse nationale », car une alerte est de peu d'utilité si la capacité de réponse relève d'une autre instance.

Nous disposons actuellement de huit centres nationaux opérationnels. Trois pays ont depuis quitté la CEDEAO, ce qui nous a fait perdre ces centres et réduit nos canaux officiels de partage d'informations, en particulier en provenance du Sahel. Nous renforçons nos partenariats avec la société civile, les groupes de réflexion, les réseaux locaux de veille et l'Union africaine pour accéder aux informations de cette région et les analyser, et nous mettons en place des centres nationaux dans les États membres où ils font encore défaut.

Ces centres ont accompli beaucoup : les États membres disposent désormais de mécanismes spécifiques pour recevoir, valider et donner suite aux alertes précoces, l'alerte précoce est davantage intégrée dans les processus décisionnels gouvernementaux, et la circulation de l'information s'est améliorée. Les centres ont également renforcé la communication entre les communautés locales, les autorités nationales et la Commission de la CEDEAO.

Le suivi des conflits locaux, des tensions électorales et des incidents sécuritaires s'est lui aussi considérablement amélioré, et continuera de progresser à mesure que nous avançons aux côtés de nos partenaires et des gouvernements. Les centres collectent et analysent les données locales, puis émettent des alertes et des recommandations à l'échelle nationale. Ces données – qui contribuent à coordonner les réponses nationales tout en soutenant la diplomatie préventive régionale – sont également transmises à la Direction de l'alerte précoce de la CEDEAO pour alimenter l'analyse régionale des conflits.

Le départ de trois États membres a affaibli le réseau d'alerte précoce de la CEDEAO, surtout au Sahel

La coordination a également été renforcée, les centres facilitant la coopération entre les ministères nationaux. Différents ministères sectoriels siègent au conseil d'administration, et des fonctionnaires détachés auprès des centres y échangent leurs points de vue sur des questions interdépendantes liées à la sécurité humaine.

Enfin, les centres soutiennent fermement la prévention des conflits et la gestion des conflits locaux. Des lacunes subsistent – tous les centres des États membres ne se situent pas au même niveau – et ce travail reste en cours. Un conflit peut être identifié, même au stade de ses causes structurelles et profondes, mais la paix, elle, reste plus difficile à mesurer. Ces structures contribueront néanmoins à apporter la paix dans la région, et la CEDEAO continuera à orienter, former et fournir une assistance technique pour que les architectures nationales fonctionnent et que leurs bienfaits soient visibles.

Les systèmes d'alerte précoce ne se traduisent pas toujours par des mesures opportunes et efficaces. Quelles mesures sont prises pour remédier à cette situation ?

Le fossé entre l'alerte et l'intervention demeure. Nous devons mettre davantage l'accent sur la prévention que sur la réaction, mais on observe souvent une réticence à donner suite à des alertes qui comportent un coût politique. Les gouvernements perçoivent parfois une alerte comme une critique plutôt que comme une occasion de prévenir. Je dis toujours qu'une alerte précoce n'est pas une condamnation précoce – c'est une prise de conscience de ce qui s'annonce, afin que nous puissions agir ensemble pour l'empêcher. Mais si les parties prenantes y voient une condamnation, elles adoptent une attitude défensive. Nous nous employons à faire comprendre que nous sommes tous partenaires au service d'une région pacifique.

L'alerte précoce doit être un partenariat, non une condamnation, pour combler le fossé entre alerte et action

Les ressources constituent également un frein. Les centres nationaux font état d'un manque de financement dédié aux opérations, et le financement est devenu un enjeu plus global à mesure que d'autres priorités prennent le dessus. En conséquence, l'action préventive est en concurrence avec des priorités plus immédiates – alors même que la prévention est un engagement de long terme mais essentiel. La fragmentation institutionnelle ralentit également les interventions, les responsabilités étant réparties entre plusieurs agences, ce qui complique la coordination sur

la question de savoir qui doit recevoir les ressources nécessaires pour intervenir.

Enfin, la souveraineté reste un sujet de préoccupation. Les recommandations régionales se heurtent parfois à la résistance des autorités nationales, qui ont tendance, lors des réunions régionales, à s'opposer aux remarques mettant en évidence des problèmes dans leur pays. Les responsables gouvernementaux défendent naturellement leur gouvernement, mais nous souhaitons aussi qu'ils comprennent que la sécurité humaine est l'affaire de tous.

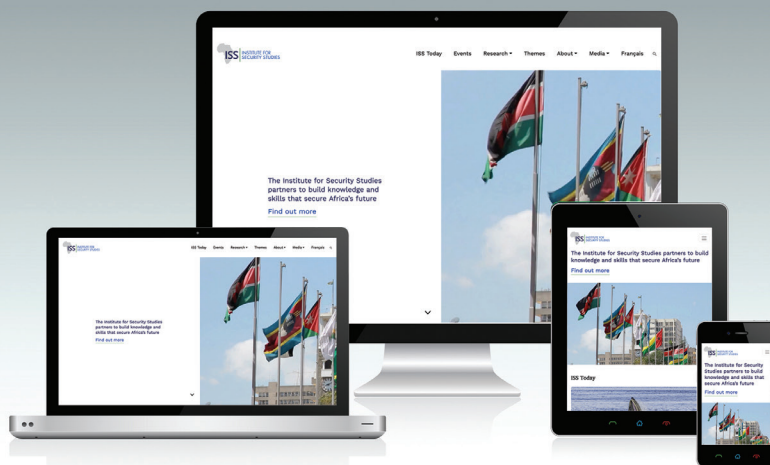
Quels résultats le programme interrégional d'échange de connaissances sur l'alerte précoce et la prévention des conflits a-t-il obtenus au cours de ses quatre années d'existence ?

Ce programme a renforcé la collaboration entre les mécanismes d'alerte précoce continentaux et régionaux. Nous travaillons en partenariat avec l'Union africaine dans le cadre d'Africa Media Monitor et de formations périodiques visant à harmoniser les outils de prévention des conflits et leurs résultats. Les échanges de connaissances se sont étendus plus loin encore, à la méthodologie, aux outils analytiques, à l'apprentissage entre pairs et, surtout, aux enseignements tirés.

Cet apprentissage a été réciproque. Notre expérience a permis d'affiner les approches analytiques d'autres communautés économiques régionales, tout en élargissant les prismes à travers lesquels nous percevons nous-mêmes les enjeux. Cela a renforcé l'intégration des conclusions régionales, ouvrant davantage d'opportunités pour des évaluations conjointes, des rapports communs et une diplomatie préventive coordonnée.

Visitez notre site Internet pour les dernières analyses, informations et actualités

L'Institut d'études de sécurité s'associe pour développer les connaissances et des compétences qui garantissent l'avenir de l'Afrique



Étape 1 Rendez-vous sur www.issafrica.org/fr

Étape 2 Allez en bas à droite de la page d'accueil de l'ISS et remplissez vos données d'inscription

À propos du Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité

Le *Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité* analyse les évolutions et les décisions du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine. Cette publication mensuelle est la seule à offrir une analyse sur l'actualité des travaux du CPS. Le rapport est rédigé par une équipe d'analystes de l'ISS basée à Addis Abeba.

À propos de l'ISS

L'Institut d'études de sécurité (ISS) forge des partenariats pour développer les connaissances et les compétences d'une Afrique à venir. L'ISS est une organisation africaine non lucrative dont les bureaux sont situés en Afrique du Sud, au Kenya, en Éthiopie et au Sénégal. Grâce à ses réseaux et à son influence, l'ISS propose aux gouvernements et à la société civile des analyses pertinentes et fiables, ainsi que des formations pratiques et une assistance technique.

Les contributeurs à ce numéro

Moussa Soumahoro, chercheur, ISS Addis Abeba

Zenge Simakoloyi, chargé de recherche, ISS Addis Abeba

Meressa K Dessu, chercheur principal et coordinateur des formations, Training for Peace, ISS Addis Abeba

Felix Fode Bongono, chercheur boursier, ISS Dakar

Aïssatou Kanté, chercheuse, ISS Dakar

Dre Onyinye Onwuka, directrice par intérim de la Direction de l'alerte précoce, Commission de la CEDEAO

Damien Larramendy, traducteur

Renseignements

Ndubuisi Christian Ani

Chercheur principal et chef de projet

ISS Addis Abeba

Courriel : apsg@issafrica.org

Partenaires de développement

La publication du *Rapport sur le CPS* est rendue possible grâce au soutien des gouvernements des Pays-Bas et du Danemark. L'ISS tient à remercier les membres du Forum de partenariat pour leur précieux soutien, notamment la Fondation Hanns Seidel, l'Open Society Foundations, l'Union européenne, ainsi que les gouvernements du Danemark, de l'Irlande, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède.

© 2026, Institut d'études de sécurité

Les droits de ce volume appartiennent à l'Institut d'études de sécurité et à ses auteurs, et aucune partie ne peut être reproduite sans l'autorisation expresse, par écrit, des auteurs et des éditeurs.

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de ses fiduciaires, des membres du Conseil consultatif ou des donateurs. Les auteurs contribuent aux publications de l'ISS à titre personnel.

Image de couverture : Bureau des Nations unies auprès de l'UA (UNOAU)/Flickr

ISSN 2075-6232



9 772075 623002